

L'an deux mille vingt-deux, le 6 décembre 2022 à 19h30 heures, le Conseil municipal de la commune de SOLAIZE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, en mairie, date de la convocation : 1 décembre 2022
Etaient présents : Guy BARRAL, Pierre MIRABEL, Odile RIONDET, Franck MORIN, Michèle TRINQUET, Jean-Paul JACQUET, Alain BOMBRUN, Evelyne QUINCIEU, Bruno DUCHAMP, Béatrice DUMAS, Dominique PASTOR, Laurence GILLIARD, Brigitte HENRY, Stéphane LAFFONT, Pascal JURDYC, PLE Sébastien, Elodie MORIN - Absents : Jean-Michel BUDYNEK, Audrey CORNU, Sabine BUDYNEK - Ont donné procuration : Lucie BARRAL, Elisabeth DEVOS, Luca SOUSSAN.

Nb de membres en exercice : 23 - présents : 17 - votants : 20
Elodie MORIN a été nommée secrétaire de Séance

Liste des actes du Maire

<i>Tiers</i>	<i>Objet</i>	<i>€ttc</i>
Finances et moyens généraux		
Yesss	Pile robinet cuisine RDC mairie	17,51 €
Lyon végétaux	Plantation de 90 arbustes talus côte Bayard	830,00 €
Lyon espaces verts	Amendement plantation installation goutte à goutte talus Bayard	1 400,00 €
Echoppe	Blouse, tunique, sabots ATSEM	149,88 €
Serrurerie stefan	Intervention sur grillage agence postale	984,00 €
Coriolis télécom	2 téléphones portables services techniques	196,80 €
Foussier	Joints, gâches, cales isolation porte entrée mairie	89,72 €
Bp construction	Création portillon cimetière : ouverture mur, escalier	6 426,00 €
Durussel	Fourniture et pose portillon cimetière	3 432,00 €
Foussier	Coupe-boulons service technique	123,38 €
Foussier	Fixations et stock moly jardinières mairie	201,84 €
Bureau alpes	Vérification échafaudage, électriques, gaz bâti communaux	3 051,60 €
Centaure system	Câbles renforcés pour afficheur mairie	1 650,00 €
Attila sas	Réparation lanterneau, désenfumage toiture médiathèque	4 561,70 €
Prolians	Compresseur, thermomètre infrarouge laser services techniques	396,84 €
Vetforce	Vêtements hiver police municipale	776,20 €
Comat et Valco	2 vitrines d'affichage 1 000 x 750, 1 1 000 x 1 350 cimetière	1 811,40 €
Lyon végétaux	10 sapins Nordmann bâtiments	611,50 €
Garage saura	Remplacement pneus avant véhicule police municipale	388,15 €
Action sociale, solidarités, enfance, jeunesse et éducation		
Mcb	Réparation blocs-portes coupe-feu école élémentaire	324,00 €
Granit concept	14 bloc marches avec rainures talus skate park	1 497,60 €
Cie les mariotes	Spectacle 6 décembre école maternelle	865,00 €
Milan presse	3 abonnements école élémentaire	262,00 €
Attila sas	Réparation zinguerie, lanterneaux toiture restaurant scolaire	4 307,40 €
Bp construction	Longrines béton pour pose portillon école maternelle	2 742,00 €
Lyon espaces verts	Pose de 5 panneaux rigides abri vélos skate park	1 180,00 €
Casal sport	2 vestes escrime, 1 masque école élémentaire	249,96 €
Educ loisirs	divers petits mobiliers sportifs école élémentaire	233,50 €
Librairie laïque	Fournitures scolaires école élémentaire	386,24 €
Librairie du change	Fournitures scolaires école élémentaire	2 542,59 €
Decitre	Fournitures scolaires école élémentaire	338,92 €
Sylec sarl	Fourniture et pose ferme-porte hydraulique jeux du Mail	692,30 €
10 doigts	diverses fournitures scolaires école maternelle	208,50 €
Lacoste	Fournitures scolaires école maternelle	397,76 €
Lacoste	Fournitures scolaires école maternelle	401,47 €
Sylec sarl	Installation portillon CLSH	747,68 €
Tranquillité, cadre de vie, proximité, attractivité économique locale		
Archipel hygiène	Dératisation bâtiments communaux	1 050,00 €
Bouygues énergies	liaison caméra entre portail et candélabre vidéo protection city parc	780,00 €

Pesseas BTP	Réfection mur Baco Charrière	3 630,00 €
Lyon espaces verts	Astreinte déneigement	2 285,00 €
Projets culturels et artistiques, communication		
Jardanim Garcia	Animation autour du module "carte à semer" médiathèque	240,00 €
Editions Feryane	7 livres imprimés en gros caractères médiathèque	147,42 €
Bayard Presse	6 abonnements pour la médiathèque	397,00 €
Laurie DIAZ	Conception 1 700 dépliants RV culturels médiathèque	890,00 €
Imprimerie Fagnola	Impression 1 700 dépliants RV culturels médiathèque	1 197,60 €
Lumineux Fluo	300 bâtons mousse leds multicolores	366,00 €
Pf Durin Pruvost	Plaque "Hommage aux Harkis"	300,00 €
Soleil Et Jardin	40 déjeuners commémoration du 11 Novembre	2 000,00 €
Colaco	DVD médiathèque	980,00 €
Gam Annecy	CD médiathèque	275,00 €
Decitre	Livres médiathèque	1 040,00 €
Cocottes Rousses	Livres jeunesse médiathèque	1 000,00 €
Glisse Glace	Patinoire éphémère	22 200,00 €
Loc Nacelle	Installation patinoire éphémère	440,28 €
Loc Nacelle	Dépose patinoire éphémère	440,28 €
Stéphanie Lapierre	Animation Fête des Lumières	590,00 €
Acti	Pack mixte 50h site internet de la mairie	5 700,00 €
A Vue D'Œil	6 livres imprimés en gros caractères médiathèque	190,19 €
Transition écologique et mobilités		
Attila Sas	Maintenance et entretien des naissances et chenaux église	1 435,50 €
Chambard Gaëtan	Subvention énergies renouvelables : poêle à granulés bois	500,00 €
Bureau Alpes	Contrôle travaux création nouveau compteur école maternelle	432,00 €
Pividal	comptage tarif jaune école mat amélioration gestion énergie	7 549,08 €
Sigerly	8 sondes connectées qualité de l'air dojo, MF, RS, méd, boulo	1 996,80 €
Vie associative et sportive		
Sylec Sarl	Renfort serrure avec verrou de sol portail boulodrome	1 186,61 €
Mcb	Changement moteur SOMFY volet maison du foot	769,20 €
Fooga	Dépose buts, panneaux, rideaux travaux salle polyvalente	7 699,20 €
Qualiconsult	Analyse matériaux avant travaux salle polyvalente	2 892,00 €
Qualiconsult	Examen visuel surfaces traitées après retrait avant travaux SP	2 760,00 €
H3c Energies	AMO phases consultation et travaux rénovation salle polyvalente	12 462,00 €
Attila Sas	Reprise étanchéité extracteur boulodrome	613,14 €
Orange	Consignation fibre salle polyvalente : arrêt d'abonnement	385,20 €
Naturalis	Produit nettoyage traceuses foot	113,40 €
Foussier	Clef stockage volley gymnase	71,74 €
Gerflor	Parquet de danse gymnase	1 252,20 €
Lardiere Pierre	Doublage plaques isolation boulodrome	7 407,60 €
Cad hoc	Bons cadeaux challenge de la municipalité boule sportive	219,92 €
La Maison Verte	12 compositions florales challenge municipalité boule sportive	144,00 €
Enedis	Consignation coffret électrique travaux salle polyvalente	1 218,19 €
Rh Alpes Signal	Marquage bandes jaunes portail boulodrome	420,00 €
Laurie DIAZ	Conception 10 affiches visite travaux salle polyvalente	264,00 €

Délibération n 22-12-35 décision modificative n°4 rapportée par Pierre MIRABEL

Le Conseil municipal est informé de réajustements budgétaires à effectuer en ce dernier trimestre 2022, examinés lors de la commission finances du 22 novembre dernier et de la commission générale du 29 novembre.

En fonctionnement : Il s'agit de constater des recettes supplémentaires, notant au compte 7381 (droits de mutation), pour un total de 221 700.00 €. Les dépenses sont à ajuster en charges générales et en charges de personnel. Il est à noter que la maison familiale rurale de Montluel sollicite une participation de 100.00 € aux frais de scolarisation d'un jeune résident de Solaize en formation par alternance afin d'alléger le coût supporté par la famille.

En investissement : Il s'agit de constater le premier versement de la subvention relative au MGPE de la salle polyvalente et d'abonder les chapitres 21 et 23.

L'équilibre de la section de fonctionnement est porté à 6 934 622.00 € et celui de la section d'investissement à 2 663 776.00 €. Les écritures à prévoir sont ci-après :

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D-6042-251 : Achats prestations de services (autres que terrains à aménager)	2 600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60611-422 : Eau et assainissement	0,00 €	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-020 : Énergie - Électricité	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-211 : Énergie - Électricité	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-212 : Énergie - Électricité	0,00 €	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-251 : Énergie - Électricité	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-321 : Énergie - Électricité	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-411 : Énergie - Électricité	0,00 €	6 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60612-414 : Énergie - Électricité	0,00 €	1 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60621-414 : Combustibles	2 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60622-020 : Carburants	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60628-020 : Autres fournitures non stockées	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60628-025 : Autres fournitures non stockées	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60628-12 : Autres fournitures non stockées	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60628-411 : Autres fournitures non stockées	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60628-414 : Autres fournitures non stockées	400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60628-821 : Autres fournitures non stockées	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60628-823 : Autres fournitures non stockées	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60631-251 : Fournitures d'entretien	0,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60632-020 : Fournitures de petit équipement	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60636-112 : Vêtements de travail	600,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6064-020 : Fournitures administratives	0,00 €	1 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6065-321 : Livres, disques, cassettes...(bibliothèques et médiathèques)	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6067-211 : Fournitures scolaires	400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-611-020 : Contrats de prestations de services	0,00 €	10 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135-020 : Locations mobilières	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135-024 : Locations mobilières	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135-026 : Locations mobilières	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135-211 : Locations mobilières	250,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135-212 : Locations mobilières	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135-251 : Locations mobilières	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135-321 : Locations mobilières	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135-411 : Locations mobilières	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6135-64 : Locations mobilières	150,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-614-71 : Charges locatives et de copropriété	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61521-823 : Terrains	7 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

69296 Code INSEE	COMMUNE DE SOLAIZE Budget communal M14-97	DM n°4 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-615221-251 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	3 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615221-321 : Entretien et réparations bâtiments publics	0,00 €	3 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-615231-822 : Entretien et réparations voiries	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551-020 : Matériel roulant	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6156-020 : Maintenance	0,00 €	7 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-617-020 : Etudes et recherches	1 400,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6182-020 : Documentation générale et technique	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184-020 : Versements à des organismes de formation	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184-112 : Versements à des organismes de formation	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184-251 : Versements à des organismes de formation	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6184-321 : Versements à des organismes de formation	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6188-112 : Autres frais divers	0,00 €	900,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6225-020 : Indemnités au comptable et aux régisseurs	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6225-321 : Indemnités au comptable et aux régisseurs	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6226-020 : Honoraires	0,00 €	23 260,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6227-020 : Frais d'actes et de contentieux	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6228-212 : Divers	0,00 €	2 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6231-020 : Annonces et insertions	1 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6231-251 : Annonces et insertions	1 750,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6232-024 : Fêtes et cérémonies	0,00 €	24 400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6237-023 : Publications	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6237-321 : Publications	8 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238-024 : Divers	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6238-025 : Divers	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6247-252 : Transports collectifs	500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6256-112 : Missions	0,00 €	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6257-020 : Réceptions	2 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6257-023 : Réceptions	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6257-251 : Réceptions	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6257-321 : Réceptions	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6261-020 : Frais d'affranchissement	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262-020 : Frais de télécommunications	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262-112 : Frais de télécommunications	0,00 €	800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262-251 : Frais de télécommunications	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6262-321 : Frais de télécommunications	0,00 €	400,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6281-020 : Concours divers (cotisations...)	0,00 €	200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6282-112 : Frais de gardiennage (églises, forêts et bois communaux ...)	0,00 €	14 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6283-020 : Frais de nettoyage des locaux	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

69296 Code INSEE	COMMUNE DE SOLAIZE Budget communal M14-97	DM n°4 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-6283-321 : Frais de nettoyage des locaux	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6284-023 : Redevances pour services rendus	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62876-022 : A un GFP de rattachement	0,00 €	2 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-62878-020 : A d'autres organismes	0,00 €	500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6288-020 : Autres services extérieurs	5 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-637-024 : Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	62 900,00 €	132 160,00 €	0,00 €	0,00 €
D-631-020 : Impôts, taxes, ...sur rémunérations (administration des impôts)	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6336-020 : Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6338-020 : Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64111-112 : Rémunération principale	0,00 €	5 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64118-020 : Autres indemnités	10 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64131-020 : Rémunérations	0,00 €	28 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6451-020 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00 €	17 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6453-020 : Cotisations aux caisses de retraite	4 900,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6454-020 : Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C	0,00 €	700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6455-020 : Cotisations pour assurance du personnel	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6458-020 : Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00 €	600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-64731-321 : Versées directement	0,00 €	3 600,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6475-020 : Médecine du travail, pharmacie	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6488-020 : Autres charges	7 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés	22 700,00 €	59 500,00 €	0,00 €	0,00 €
R-6419-020 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 100,00 €
R-6419-211 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 200,00 €
R-6419-321 : Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00 €	0,00 €	0,00 €	3 700,00 €
R-6459-020 : Remboursements sur charges de SS et de prévoyance	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 300,00 €
TOTAL R 013 : Atténuations de charges	0,00 €	0,00 €	0,00 €	22 300,00 €
D-739223-01 : Fonds de péréquation ressources communales et intercommunales	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 014 : Atténuations de produits	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6531-020 : Indemnités	0,00 €	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6532-020 : Frais de mission	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6534-020 : Cotisations de sécurité sociale - part patronale	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6535-020 : Formation	700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65372-020 : Cotisations au fonds de financement de l'alloc° de fin de mandat	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6541-112 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	286,00 €	0,00 €	0,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

69296 Code INSEE	COMMUNE DE SOLAIZE Budget communal M14-97	DM n°4 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
D-6541-251 : Créances admises en non-valeur	0,00 €	14,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65541-33 : Contributions au fonds de compensation des charges territoriales	11 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-65548-023 : Autres contributions	100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6558-64 : Autres contributions obligatoires	46 800,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-657351-020 : GFP de rattachement	0,00 €	169 917,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6574-020 : Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	1 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante	61 100,00 €	171 417,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6817-251 : Dotations aux prov. pour dépréciation des actifs circulants	0,00 €	323,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions	0,00 €	323,00 €	0,00 €	0,00 €
R-70311-026 : Concession dans les cimetières (produit net)	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
R-7067-251 : Redevances et droits des services périscolaires et d'enseigne	0,00 €	0,00 €	0,00 €	18 300,00 €
R-7088-321 : Autres produits d'activités annexes (abonnements et vente d'ouv	0,00 €	0,00 €	0,00 €	500,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	19 200,00 €
R-73111-01 : Impôts directs locaux	0,00 €	0,00 €	0,00 €	120 400,00 €
R-7318-01 : Autres impôts locaux ou assimilés	0,00 €	0,00 €	200,00 €	0,00 €
R-7351-01 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	11 400,00 €
R-7381-01 : Taxe additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publi	0,00 €	0,00 €	0,00 €	108 700,00 €
TOTAL R 73 : Impôts et taxes	0,00 €	0,00 €	200,00 €	240 500,00 €
R-744-01 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	700,00 €
R-7478-33 : Autres organismes	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 600,00 €
R-74835-01 : Etat - Compensation au titre des exonérations de taxe d'habitat	0,00 €	0,00 €	74 500,00 €	0,00 €
R-7484-01 : Dotation de recensement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	5 300,00 €
TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations	0,00 €	0,00 €	74 500,00 €	10 600,00 €
R-752-71 : Revenus des immeubles	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 000,00 €
R-757-71 : Redevances versées par les fermiers et concessionnaires	0,00 €	0,00 €	0,00 €	400,00 €
R-7588-71 : Autres produits divers de gestion courante	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €
TOTAL R 75 : Autres produits de gestion courante	0,00 €	0,00 €	1 500,00 €	2 400,00 €
R-7711-212 : Dédits et pénalités perçus	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 900,00 €
TOTAL R 77 : Produits exceptionnels	0,00 €	0,00 €	0,00 €	2 900,00 €
Total FONCTIONNEMENT	146 700,00 €	368 400,00 €	76 200,00 €	297 900,00 €
INVESTISSEMENT				
R-10222-01 : F.C.T.V.A.	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €	0,00 €
R-10223-01 : T.L.E.	0,00 €	0,00 €	0,00 €	6 400,00 €
TOTAL R 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	0,00 €	18 000,00 €	6 400,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

69296 Code INSEE	COMMUNE DE SOLAIZE Budget communal M14-97	DM n°4 2022
---------------------	--	-------------

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

Décision modificative n°4

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
R-1318-411 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	460 000,00 €
R-1328-020 : Autres	0,00 €	0,00 €	0,00 €	34 500,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	494 500,00 €
D-2031-422 : Frais d'études	23 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2051-251 : Concessions et droits similaires	0,00 €	10 700,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2088-023 : Autres immobilisations incorporelles	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	23 000,00 €	10 800,00 €	0,00 €	0,00 €
D-20421-020 : Privé - Biens mobiliers, matériel et études	3 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-20422-72 : Privé - Bâtiments et installations	6 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-20422-816 : Privé - Bâtiments et installations	3 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	13 700,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2111-71 : Terrains nus	7 000,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21316-026 : Équipements du cimetière	0,00 €	11 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2132-71 : Immeubles de rapport	0,00 €	9 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-211 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €	22 300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-411 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €	34 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-414 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €	1 500,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-422 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €	25 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2135-823 : Installat° générales, agencements, aménagements des construct°	0,00 €	3 100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2151-822 : Réseaux de voirie	0,00 €	2 136,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2152-821 : Installations de voirie	2 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21531-823 : Réseaux d'adduction d'eau	0,00 €	4 000,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21578-112 : Autre matériel et outillage de voirie	25 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-020 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	20 766,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-211 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	2 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2183-212 : Matériel de bureau et matériel informatique	0,00 €	5 334,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	11 100,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	46 100,00 €	141 036,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2313-411 : Constructions	0,00 €	413 864,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	0,00 €	413 864,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	82 800,00 €	565 700,00 €	18 000,00 €	500 900,00 €
Total Général		704 600,00 €		704 600,00 €

(1) y compris les restes à réaliser

Page 5 sur 5

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité des présents d'adopter la décision modificative n°4

Délibération n° 22-12-36 - Vente et Réduction de l'assiette du bail à construire avec la Semcoda rapportée par Pascal JURDYC

La commune de Solaize est propriétaire d'un tènement immobilier situé à SOLAIZE (69360), 12, rue de la République, dont elle a fait l'acquisition en 2008.

Elle a mené les études de manière à proposer du logement aux familles de Solaize ou aux jeunes souhaitant se rapprocher de leur famille, à un prix abordable.

A cette fin, en 2018, elle a donné bail à construire à la Semcoda afin de construire 12 logements (T2 et T3) et un local commercial. Ce bail vaut pour 50 ans.

La Semcoda envisage de céder le local commercial au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au Nord du Tènement.

Pour permettre la vente de ce local commercial, les parties ont décidé d'établir la division parcellaire de la parcelle objet du bail emphytéotique, et le choix d'un montage en volumes sur ladite parcelle a été retenu.

Cela permet de détacher d'une parcelle créée, l'AT 291, un volume d'une surface de 90 m² correspondant au rez-de-chaussée de l'immeuble contigu à la parcelle cadastrée section AT numéro 97.

S'agissant d'une cession, ce volume ne sera plus dans l'assiette du bail à construire ainsi il conviendra d'en réduire l'assiette en même temps que de vendre le volume correspondant, pour la somme de 4 246 €. Le projet de vente-réduction de l'assiette est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le projet décrit et joint à la présente délibération
- D'autoriser Monsieur le Maire à le signer ainsi qu'à effectuer toute démarche préparatoire à cette signature et de mise en œuvre de ladite signature
- De désigner Maître Poulain Charpentier, notaire chargée de la formalisation des actes
- De dire que les crédits, frais, taxes et honoraires liés à cette opération seront prévus au BP 2023

Délibération n 22-12-37 Renouvellement de 3 baux ruraux rapportée par Bruno DUCHAMP

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code rural, Monsieur le Maire informe le Conseil que 3 terrains communaux donnés en bail à ferme ont vu leur bail arriver à échéance, il s'agit des parcelles :

Lieu-dit	cadastre	Contenance	Locataire jusqu'à novembre 2022
Charrière / chemin des Roches à Solaize	AW 16	58 ares et 70 ca	Monique Barral
Les Normes / chemin St Annin à Solaize	ZA 52	47 ares et 30 ca	Monique Barral
Les Pièces à St Symphorien d'Ozon	ZI 6	96 ares et 40 ca	Monique Barral

Le preneur a fait savoir qu'il ne renouvellerait pas ces baux, informant la commune qu'il prenait sa retraite. Les candidats à la reprise sont les exploitants agricoles suivants :

Lieu-dit	cadastre	Contenance	Locataire éventuel
Charrière / chemin des Roches à Solaize	AW 16	58 ares et 70 ca	Pierre Dumont
Les Normes / chemin St Anin à Solaize	ZA 52	47 ares et 30 ca	Pierre Dumont
Les Pièces à St Symphorien d'Ozon	ZI 6	96 ares et 40 ca	Pierre Dumont

Vu, la non reconduction de ce bail, souhaitée par l'exploitant, Considérant les candidatures des exploitants à la reprise, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de Monsieur Pierre Dumont pour l'occupation des terrains,
- D'approuver les conditions décrites dans les contrats de bail à ferme à conclure pour une durée de 9 ans
- D'autoriser M. le Maire à signer les baux avec les repreneurs suivants

Lieu-dit	cadastre	Contenance	Locataire	Loyer 2022
Charrière / chemin des Roches à Solaize	AW 16	58 ares et 70 ca	Pierre Dumont	92,13 €
Les Normes / chemin St Anin à Solaize	ZA 52	47 ares et 30 ca	Pierre Dumont	75,03 €
Les Pièces à St Symphorien d'Ozon	ZI 6	96 ares et 40 ca	Pierre Dumont	152,28 €

Elodie MORIN ne prend pas part au vote compte tenu de ses liens familiaux avec les personnes concernées

Délibération n 22-12-38 - Renouvellement d'un bail rural rapportée par Bruno DUCHAMP

Vu les dispositions du Code général des collectivités territoriales et du Code rural, Monsieur le Maire informe le Conseil qu'un terrain communal donné en bail à ferme a vu son bail arriver à échéance, il s'agit de la parcelle :

Lieu-dit	cadastre	Contenance	Locataire jusqu'à novembre 2022
Les Galandières à St Symphorien d'Ozon	ZK 12	1 ha et 42 ares	Monique Barral

Le preneur a fait savoir qu'il ne renouvelerait pas ce bail, informant la commune qu'il prenait sa retraite. Les candidats à la reprise sont les exploitants agricoles suivants :

Lieu-dit	cadastre	Contenance	Locataire éventuel
Les Galandières à St Symphorien d'Ozon	ZK 12	1 ha et 42 ares	Sarl Duchamp Gandy Hauteville

Vu, la non reconduction de ce bail, souhaitée par l'exploitant, Considérant les candidatures des exploitants à la reprise, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'accepter la proposition de la SARL Duchamp, Gandy, Hauteville pour l'occupation des terrains,
- D'approuver les conditions décrites dans les contrats de bail à ferme à conclure pour une durée de 9 ans
- D'autoriser M. le Maire à signer le bail avec les repreneurs suivants

Lieu-dit	cadastre	Contenance	Locataire	Loyer 2022
Les Galandières à St Symphorien d'Ozon	ZK 12	1 ha et 42 ares	Sarl Duchamp Gandy Hauteville	220,52 €

Evelyne QUINCIEU, Bruno DUCHAMP, Guy BARRAL, Lucie BARRAL ne prennent pas part au vote compte tenu de leurs liens familiaux avec les personnes concernées.

Délibération n 22-12-39 - Convention territoriale globale CAF rapportée par Odile RIONDET

Acteur majeur de la politique sociale, la Caf du Rhône assure 4 missions essentielles :

- aider les familles à concilier vie professionnelle, vie familiale et vie sociale ;
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants ;
- accompagner les familles dans leurs relations avec leur cadre de vie ;
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et familles.

Les Caf travaillent depuis toujours avec les communes très investies dans le champ des politiques familiales et sociales, au titre de leur clause de compétence générale et de leur capacité d'action en lien avec les besoins du quotidien.

Les modalités de collaboration évoluent, depuis le contrat enfance jeunesse d'une durée de 3 ans vers une Convention territoriale globale (Ctg) d'une durée de 4 ans.

Il s'agit d'une démarche stratégique partenariale pour un projet de territoire global visant le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé, définit les priorités et moyens d'un plan d'actions adapté à chaque territoire.

A Solaize, la Caf intervient à plusieurs niveaux :

- Par le versement de prestations aux allocataires : 457 allocataires, environ 150 800 € versés pour le mois de décembre 2020, 51 % de la population est couverte par une prestation en 2020 (moyenne métropolitaine 58 %).
- Par le versement d'aides au fonctionnement d'équipements de services aux familles (crèche, centre de loisirs, ludothèque) : environ 181 230 € versés.
- Par l'octroi d'aides financières individuelles et l'accompagnement social concernant quelques allocataires.

C'est pourquoi, dans la perspective d'intervenir en cohérence avec les orientations générales déclinées dans le présent préambule, au plus près des besoins du territoire, la Caf du Rhône et la commune de Solaize souhaitent conclure une Convention territoriale globale (Ctg) pour renforcer leurs actions sur les champs d'intervention partagés. Cette convention est annexée à la délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention globale territoriale avec la CAF
- D'autoriser Monsieur Le Maire à la signer

Délibération n 22-12-40 - Convention de lecture publique Métropole / Solaize Rapportée par Béatrice DUMAS

La loi de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles donne à la Métropole une compétence obligatoire en matière de lecture publique.

La loi de décentralisation du 22 juillet 1983 transfère les bibliothèques centrales de prêt créées par l'État aux départements à compter du 1er janvier 1986 et précise que celles-ci sont une compétence obligatoire et exclusive des départements.

La loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021, relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, vient compléter l'exercice de celle-ci. Cette compétence s'adresse aux petites et moyennes communes, soit une quarantaine de communes sur le territoire métropolitain, et se traduit par les services suivants :

- prêts de documents venant enrichir et compléter les fonds de chaque bibliothèque,
- mise à disposition de ressources numériques,
- formation des professionnels et des bénévoles,
- conseil et expertise aux bénévoles, professionnels et élus,
- soutien à l'action culturelle des bibliothèques

La Métropole et le Département avaient établi une convention de gestion, à la création de la Métropole, pour permettre à la médiathèque départementale du Rhône de continuer à agir sur le territoire métropolitain avant de s'appuyer, à compter de 2018, sur la bibliothèque municipale de Lyon et ce, jusqu'en 2022.

L'évaluation du service rendu conduit au développement de la coopération dans ce domaine pour les 5 prochaines années, à compter de 2023 :

- continuité du service de prêt et conseil auprès des bibliothèques des 40 communes de moins de 12 000 habitants
- animation des coopérations volontaires à l'échelle du territoire métropolitain
- soutien aux coopérations intercommunales volontaires
- accompagnement des bibliothèques des petites et moyennes communes dans leurs missions quotidiennes
- mutualisation de ressources entre bibliothèques à travers la mise en réseau des bibliothèques métropolitaines
- renforcement de l'accessibilité culturelle pour les publics empêchés

Et des améliorations sur le service existant seront recherchées :

- compléter les collections jugées incomplètes dans certains domaines,
- simplifier le système informatique et les procédures de réservation jugés complexes et peu ergonomiques,
- améliorer la fréquence et l'organisation de la navette documentaire malgré des efforts récents,
- améliorer l'offre de formation insuffisante en nombre et contenu, malgré une montée en puissance depuis 2021

Il est donc proposé une nouvelle convention avec la Métropole de Lyon permettant de continuer à bénéficier de ces différents services pour le fonctionnement de la médiathèque de Solaize à compter du 1er janvier 2023.

Il est précisé que l'ensemble des services s'effectue à titre gracieux, sauf bien sûr en ce qui concerne la détérioration ou la disparition de documents. Les modalités de prise en charge sont précisées par la convention. La convention est annexée à la présente délibération

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver la convention de soutien à la lecture publique sur le territoire métropolitain
- D'autoriser Monsieur Le Maire à la signer

Délibération n 22-12-41 - Avis de conseil municipal – 2ème étape du projet d'amplification de la Zone à faibles émissions (ZFE) Rapportée par : Jean-Paul JACQUET

Le 26 septembre 2022, par délibération n°2022-1230, le conseil métropolitain a adopté la 2^{ème} étape du projet d'amplification de la Zone à faibles émissions, il a pris acte du Bilan de la concertation, du projet et des effets attendus et a défini les modalités de la concertation réglementaire.

Pour mémoire, le Conseil s'était prononcé défavorablement il y a 1 an exactement. Aujourd'hui, il est amené à donner son avis sur la 2^{ème} étape d'amplification et en particulier sur :

- Le périmètre étendu (en annexe)
- le calendrier accéléré et les exclusions supplémentaires (en annexe)
- le dispositif d'aides aux particuliers et professionnels approuvé (en annexe)

Force est de constater que la décision de La Métropole revient à atteler le cheval à l'arrière de la voiture. Le résultat du questionnaire effectué par la municipalité fin 2021 était pourtant limpide : les habitants de Solaize aspirent à moins utiliser leur automobile mais comment faire lorsque les alternatives sont quasi inexistantes ? La commune de Solaize ne doit pas être la seule dans ce cas.

Alors, sans doute, n'est-ce pas le cas pour le Lyonnais qui vit et travaille intramuros, ou le Villeurbannais qui travaille à l'est de La Métropole. Mais. Tous les autres ? Ils se débrouillent ? Il faut croire que oui.

Le conseil de Métropole dresse le bilan de la concertation dans son rapport présenté en séance et relève que, je cite : « L'amélioration de la desserte des communes périphériques, en particulier celles situées à l'ouest et au sud de La Métropole, mais aussi la création de lignes transversales connectant ces communes entre elles, apparaissent comme des priorités au regard des enjeux soulevés par la ZFE ». On le dit depuis longtemps.

Et maintenant ? Décryptons les dispositifs d'accompagnements approuvés par La Métropole

Les transports en commun ?

Ecrire qu'on va dépenser 2,55 milliards d'€ d'ici 2026, c'est bien. Mais quand et où ? Rien de prévu à Solaize et nous sommes déjà à la moitié du mandat. Il reste 3 ans ! Dépenser 2,55 milliards d'€ ça s'organise ! A commencer par anticiper la crise des vocations chez les chauffeurs. Il en manque et ce n'est pas nouveau, le secteur du transport privé peut en attester. Non seulement, la fréquence de passage des bus a diminué sur toute l'agglomération ainsi qu'à Solaize mais en plus le ramassage scolaire est assuré de manière sporadique, laissant sur le carreau dans le froid et sans surveillance les collégiens, ce ne sont pas les parents d'élèves du collège qui diront le contraire. C'est insupportable.

Les grandes voies lyonnaises pour traverser l'agglomération en vélo ?

En 2026. Donc après la ZFE. Merci

Une enveloppe de 25 millions d'€ en faveur d'un plan piétons ?

Aucun trottoir prévu à Solaize. Ce n'est pas faute d'avoir présenté des projets depuis 2020. Route du Pilon ? Non retenu. Quartier du Merquet ? Non retenu. Côte Bayard ? Ben, nous le ferons nous-mêmes puisque ça coûte trop cher. Etc ...

Les aides aux particuliers ?

Insuffisantes ! 2000 € pour l'achat d'un véhicule électrique quand on perçoit l'équivalent du RSA ? Et 1500 € pour les salariés au smic. Rien pour les autres. On se moque de qui ? Qui va pouvoir se permettre l'achat d'un véhicule dans ces conditions ? Quand on n'arrive pas à se nourrir avec son salaire.

L'accompagnement des professionnels ?

Un vœu pieux. L'offre n'est pas disponible.

Le conseil au habitants ?

Pour l'instant, une agence de la mobilité au centre-ville. Encore faut-il pouvoir s'y rendre si son véhicule n'a pas le bon Crit'Air et sans piste vélo.

En conclusion, les communes de Feyzin et Solaize ne sont pas le périmètre étendu, mais c'est bien tout et les trajets de leurs populations ne se limitent pas à ces frontières ! Donc le sujet n'est pas résolu et les difficultés ne font que commencer.

Aucun projet d'amélioration de la desserte n'est à ce jour proposé, imaginé, discuté. Les effets d'annonce ne sont que des effets d'annonce alors que la contrainte est prévue à une date fixe et dangereusement proche.

A moins de 3 ans d'une mesure coercitive qui va toucher 70% de la population, nous n'entrevoions aucune solution. En revanche, nous constatons une réelle difficulté de l'exécutif métropolitain et de l'autorité organisatrice des transports à assumer ses missions du jour puisque l'offre est réduite. Faute de chauffeurs.

On ajoute à cela, le contexte de hausse de l'énergie, l'inflation et on a tous les ingrédients d'une contrainte maximum pour un maximum d'habitants. En somme, d'une injonction contradictoire impossible à tenir.

En l'absence de solutions, il s'agira d'une véritable injustice sociale qui renversera l'objectif affiché par le Conseil métropolitain, à savoir « prévoir un dispositif de ZFE acceptable en définissant la juste contrainte »

Compte tenu de ce qui précède, le conseil est unanimement défavorable à la 2ème étape du projet d'amplification de la ZFE

Délibération n 22-12-42 - Subvention exceptionnelle à So Nature et convention de mise à disposition précaire d'un terrain avec l'association Rapportée par : Michèle TRINQUET

L'association So Nature souhaite développer un projet de Jardin Partagé à Solaize. L'idée du Jardin Partagé est de disposer d'un lieu commun où l'on peut cultiver un potager, effectuer du compost ou d'autres actions en lien avec le jardinage. Le concept encourage au partage et à la solidarité. Il permet aussi de faire profiter de la verdure autour d'activités effectuées ensemble comme des animations culturelles, éducatives ou sociales.

Cette association est récente (enregistrement en 2021), a réuni tous les documents demandés et a transmis un projet de budget cohérent.

Afin de développer son activité, il convient de lui verser une subvention exceptionnelle de démarrage ainsi que de leur mettre à disposition un terrain.

Ce terrain de 414 m², situé chemin du petit Merquet a été aménagé par la commune cette année (clôture, préparation des terres, eau) sur la parcelle AD 34 dans la perspective d'une mise à disposition à l'association. Une convention encadre les modalités de cette mise à disposition précaire.

La convention est annexée à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver le versement de la subvention exceptionnelle de démarrage
- De dire que les crédits sont prévus par la DM n°4
- D'approuver la convention de mise à disposition précaire
- D'autoriser Monsieur le Maire à la signer

Délibération n 22-12-43 - MGPE salle polyvalente – avenant n°1 Rapportée par : Dominique PASTOR

Vu les articles L. 2124-4, R. 2124-3, R. 2124-5 et R. 2161-24 et suivants du Code de la commande publique, l'article L. 2122-21 6° du Code de la commande publique, la délibération n° 2021-05-22 du 26 mai 2021 approuvant le programme de rénovation de la salle polyvalente et décidant de recourir à la procédure d'appel d'offre relatif au marché global de performance énergétique pour la rénovation de la salle polyvalente, et la délibération n° 2022-04-16 du 12 avril 2022 autorisant M. le Maire à signer le marché global de performance énergétique pour la rénovation de la salle polyvalente avec la SAS EIFFAGE CONSTRUCTION RHONE LOIRE, les différents éléments portés à la connaissance des élus,

Rappelle le contexte actuel concernant la salle polyvalente et la mise en œuvre concrète du marché global de performance énergétique incluant les études, les travaux, l'entretien et la maintenance pour une durée de 8 ans.

Certains ajustements techniques et financiers s'avèrent cependant nécessaires afin de réaliser les prestations dans les meilleures conditions.

Ces modifications sont conformes aux dispositions des articles R. 2194-2 et s. du Code de la commande publique relatifs à la modification du marché en tant que celles-ci ne sont pas substantielles.

L'article R. 2194-8 dispose notamment : « *Le marché peut être modifié lorsque le montant de la modification est inférieur aux seuils européens qui figurent dans l'avis annexé au présent code et à 10 % du montant du marché initial pour les marchés de services et de fournitures ou à 15 % du montant du marché initial pour les marchés de travaux, sans qu'il soit nécessaire de vérifier si les conditions prévues à l'article R. 2194-7 sont remplies. Les dispositions de l'article R. 2194-4 sont applicables au cas de modification prévue au présent article* ».

Le présent avenant qui vous est proposé permet de préciser certaines stipulations du contrat initial aux plans technique et financier, notamment en ce qui concerne l'affermissement des options nécessaires pour un montant de 12 500 €ht soit 0,438% du marché notifié le 12 mai 2022

L'avenant n°1 est joint à la présente délibération.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- D'approuver l'avenant n° 1 au MGPE pour la rénovation de la salle polyvalente avec la Société EIFFAGE ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au MGPE avec la Société EIFFAGE ;
- D'habiliter l'exécutif à accomplir tous les actes nécessaires au suivi du MGPE actualisé.

Vu par nous, le Maire Guy BARRAL pour être affiché le 14 décembre 2022

